

## COLLEGE

		COLLEGE			OBSERVATIONS
CONTRIBUTION DES FAMILLES	SELON QUOTIENT FAMILIAL (QF)	Sans QF ou QF >650	500 ≤ QF ≤ 650	QF ≤ 500	Pour déterminer votre Quotient Familial, veuillez fournir à l'inscription avis d'impôt 2014 + notification CAF actualisée (Montant annuel par élève)
		700 €	595 €	455 €	
A.P.E.L(0)		30 €	30 €	30 €	par familles et par an
ASSURANCE(1)		8 €	8 €	8 €	par élève et par an
FRAIS	INSCRIPTION (2)	40 €	40 €	40 €	par élève et par an
	REINSCRIPTION(3)	20 €	20 €	20 €	par élève et par an
LICENCE U.N.S.S		20 €	20 €	20 €	par élève et par an
RESTAURATION	Prix du repas	3,80 €	3,80 €	3,80 €	par élève et par an
	Montant annuel	516,00 €			

\* Remises sur la contribution aux familles scolarisant plusieurs enfants à St-Charles :

2 enfants	45 €par an et par famille	4 enfants	200 €par an et par famille
3 enfants	75 €par an et par famille	5 enfants et plus	250 €par an et par famille

## FACTURATION

MODE DE REGLEMENT	FACTURATION DE BASE	REGLEMENT	FACTURATION COMPLEMENTAIRE
	*Contribution famille, *Demi-pension des Collégiens, *Frais inscription ou réinscription, * Assurance.....		* Restauration (a) * Frais divers (b) (Si vous êtes concerné)
<b>Le prélèvement automatique</b>	Facture annuelle avec un échéancier	Prélèvement le 06 ou le 10 du mois sur 9 mois. (Oct 2015 à Juin 2016)	Courant (novembre 2015, janvier 2016, mars 2016, mai 2016)
<b>Le virement bancaire mensuel</b>	Facture annuelle avec un échéancier	Votre virement bancaire au plus tard le 10 du mois sur 9 mois. (Oct. 2015 à Juin 2016)	Courant (novembre 2015, janvier 2016, mars 2016, mai 2016)
<b>Par chèque ou espèces :</b>	Facture Bimestrielle (soit 5 sur l'année)	Avant le 10 du mois auprès de <b>Mme Monique HOAREAU</b> au Collège	Inclus dans la facture bimestrielle
<b>Le Paiement Intégral</b>	Facture annuelle	Payable en début d'année scolaire auprès de <b>Mme Monique HOAREAU</b> au Collège	Courant (novembre 2015, janvier 2016, mars 2016, mai 2016)

(0) : Adhésion facultative à l'A.P.E.L. (Association des Parents d'Elèves). Votre enfant bénéficiera des services rendus par l'association (prêt des livres au lycée, aide financière pour les activités péri-éducatives, aide pour les sorties scolaires...).

(1) : L'attestation d'assurance "individuelle accident" doit être fournie avant le 31 Août 2015 pour déduction.

(2) : Uniquement pour les nouveaux élèves arrivant dans l'établissement

(3) : Pour les élèves scolarisés au collège ou au lycée La Salle - SAINT-CHARLES en 2014-2015

(4) : Au collège, prix du repas pour les familles arrêté compte tenu de la part versée par la C.A.F.

(a) Restauration des collégiens déjeunant sur le site du lycée le mercredi, des collégiens externes ayant une activité sur la pause méridienne.

(b) Des frais divers (photopies, arts plastiques, sorties pédagogiques, licence UNSS, livres de poche, autres...).